|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | ESTAT |
| Numéro de poste Sysper: | 301213 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Rasa Jurkoniene  4eme trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-11-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité D-1, «Procédure concernant les déficits excessifs, méthodologie et SFP», rattachée à la direction D, «Statistiques de finances publiques (SFP)», recherche un responsable statistique.

L’unité est chargée de la vérification des statistiques de finances publiques relatives à la procédure concernant les déficits excessifs (PDE) pour les États membres de l’UE et les pays candidats. La section de l’unité consacrée à la PDE, qui se compose d’administrateurs/administratrices ayant la responsabilité de pays spécifiques, maintient un dialogue permanent avec les pays sur la qualité et l’exhaustivité de leurs données PDE. L’unité a également pour objectif de coordonner les tâches méthodologiques pour la direction «SFP». Ce travail de coordination consiste notamment à anticiper et à résoudre les questions de méthodologie susceptibles de se poser dans le contexte de la PDE en ce qui concerne l’interprétation des normes de comptabilité nationale (SEC 2010), à coordonner la méthodologie au sein de la direction afin de veiller à ce que les solutions proposées en la matière soient appliquées de manière cohérente, à mettre sur pied des task forces sur la méthodologie à appliquer pour certains aspects de la PDE et à assurer la participation à de telles task forces, ainsi qu’à contribuer à informer les principales parties prenantes.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous vous proposons un poste intéressant et stimulant de responsable géographique/méthodologiste au sein d’une équipe dynamique. Vous mission consistera en particulier à vérifier, valider et publier les données PDE transmises par les États membres, à analyser des aspects de méthodologie et à fournir des conseils en la matière, à apporter votre contribution aux task forces et groupes de travail mis sur pied par l’unité ainsi qu’à élaborer et à présenter de la documentation. Ce poste vous offre l’occasion unique de travailler en étroite collaboration avec des collègues de différents États membres et institutions, telles que les instituts nationaux de statistique, la BCE, la DG ECFIN et d’autres institutions de l’UE. Vous serez également amené(e) à effectuer des missions dans des États membres de l’UE ou des pays candidats.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) collègue motivé(e) disposé(e) à se former au travail de vérification. Vous devriez posséder une solide expérience en économie et/ou en statistiques et de bonnes capacités d’analyse. Une expérience et des connaissances dans le domaine de la comptabilité nationale et, plus particulièrement, de la méthodologie des statistiques PDE/SFP constitueraient un atout majeur. Le poste requiert un sens aigu de l’initiative, de la flexibilité, de très bonnes compétences organisationnelles et de communication, ainsi que la capacité de communiquer efficacement avec différents publics, tant par écrit qu’oralement. Il importe également que vous ayez l’esprit d’équipe, que vous sachiez faire preuve de discernement, que vous ayez une approche axée sur les résultats et que vous soyez en mesure de travailler de manière indépendante dans des délais serrés, étant donné que l’environnement de la PDE est très dynamique et exigeant. Une très bonne connaissance de l’anglais est nécessaire, et la maîtrise d’autres langues de l’UE serait très appréciée.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)